INSTITUT FRANÇAIS
GRÈCE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE
EN GRECE

Service des Examens et des Certifications

Note à l'attention des candidats

aux examens de Paris-Sorbonne C1 et Paris-Sorbonne C2.

1. Vous êtes autorisé(e) à avoir sur vous un dictionnaire unilingue (français-français) pour les épreuves du compte rendu / commentaire / traduction ainsi que pour les épreuves orales.
2. Tous les candidats doivent être munis de leur pièce d'identité ou de leur passeport, sinon l'accès leur sera interdit.
3. Personne ne peut quitter la salle durant les épreuves. Des pauses sont prévues à l'issue de chaque épreuve. Si un candidat a terminé sa composition, il peut être autorisé à quitter la salle 1 heure après le début des épreuves.
4. Les portables et les notes sont interdits. Si vous ne respectez pas ce règlement et que le surveillant vous trouve en possession de notes ou d'un portable, vous êtes considéré comme fraudeur et votre copie est annulée.
5. Tout candidat qui copie sur son voisin est exclu de l'examen ainsi que la personne sur qui il a copié.
6. Seuls les stylos noirs ou bleus sont permis. L'effaceur (blanco) est autorisé à condition de ne pas exagérer.

Le Service des Examens rappelle que toutes les copies sont corrigées à l'Université de Paris-Sorbonne. Aucune réclamation ne sera acceptée par l'Université après la publication des résultats.